

LA LOI DES ALIMENTS ET DROGUES

L'INDICATION DES EFFETS SECONDAIRES DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. David Anderson (Esquimalt-Saanich) demande à présenter le bill C-200, tendant à modifier la loi des aliments et drogues (Étiquetage).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Anderson: Monsieur l'Orateur, malgré les changements récents dans l'étiquetage des produits de consommation, la loi relative à l'étiquetage des produits pharmaceutiques est restée à peu près inchangée. Le présent bill vise à rendre obligatoire l'indication sur les contenants des effets secondaires de tout produit pharmaceutique. En d'autres termes, si un médicament pour la fièvre des foies est susceptible de provoquer la somnolence, il faudrait le savoir avant de prendre le volant d'une voiture.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS ORALES

L'ÉNERGIE

LES EXPORTATIONS DE PÉTROLE VERS LES ÉTATS-UNIS—L'EFFET DE LA DÉMISSION DU SECRÉTAIRE À L'INTÉRIEUR

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Compte tenu de ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit à la Chambre hier, que la conférence ministérielle canado-américaine tenue cette semaine était uniquement pour fins de consultation et non de nature à obtenir des accords définitifs entre les deux gouvernements, et étant donné le communiqué très optimiste et fort bien accueilli concernant l'accès à l'avenir du pétrole canadien au marché américain, le ministre nous dirait-il si la démission de M. Hickel pourrait entraîner d'autres consultations?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ignore si la dernière partie de la question de l'honorable député a un rapport avec la situation actuelle. La position du gouvernement devant les marchés pétroliers des États-Unis a visé à y pénétrer pour faire concurrence au pétrole indigène des États-Unis, sous réserve, comme le communiqué le disait, des règlements canadiens prévus par la loi sur l'Office national de l'énergie ou d'autres lois qui peuvent s'appliquer. Le communiqué, qui exposait l'accord passé entre les ministres canadiens et leurs homologues américains, déclarait que les États-Unis n'étaient pas disposés à ouvrir leurs marchés à notre pétrole pour qu'il fasse concurrence à leur propre pétrole. Même si l'on n'a pas trouvé de solution définitive au problème de la sécurité, en cas de blocage temporaire des fournisseurs de l'Est, il y aura toujours...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! La déclaration du ministre ne manque certes pas d'intérêt, mais il me

[M. Howard (Skeena.)

semble qu'il s'agit là d'une déclaration qui devrait être faite à l'appel des motions.

L'hon. M. Lambert: J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur, bien qu'on n'ait pas répondu à la première. Comme les consultations et les échanges d'information n'ont pas abouti à une entente entre les deux gouvernements, le ministre croit-il qu'il devra maintenant s'entretenir avec le successeur de M. Hickel pour que le progrès dont il parle dans son communiqué se maintienne?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, nous poursuivons les entretiens afin de résoudre le principal problème qui empêche encore les autorités américaines d'ouvrir au Canada leur marché du pétrole, savoir la sécurité de la région Est en cas d'urgence. Ces entretiens vont se poursuivre au niveau ministériel et, au besoin, avec le successeur de M. Hickel.

LE CONTINGENTEMENT FUTUR DU PÉTROLE CANADIEN À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS—LA POLITIQUE CONTINENTALE QUANT AUX AUTRES CARBURANTS

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je souhaiterais que le ministre fût disposé à revenir à l'appel des motions et pour faire une déclaration, car le communiqué ne nous donne que très peu de renseignements. Comme on y parle simplement d'expédier notre pétrole de l'Ouest aux États-Unis tout comme ce pays envoie son pétrole dans l'Est du Canada, j'aimerais que le ministre nous dise au juste si les contingentements de pétrole canadien admis sur le marché des États-Unis doivent être accrus en 1971 ou bien réduits à zéro? Y a-t-il eu un accord sur ce point et à quel moment particulier sera-t-il possible d'accroître les exportations de pétrole canadien vers le marché des États-Unis?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le chiffre de nos ventes sur le marché des États-Unis cette année accuse une augmentation de 17 p. 100 sur celui de l'année dernière, et il est plus élevé que jamais.

Il ressort du communiqué qu'au cours de l'an prochain le pipeline fournira son rendement maximum, ce qui tend à indiquer que les contingents seront augmentés davantage encore. Le communiqué indique par ailleurs que les États-Unis sont prêts à examiner sérieusement la question de l'ouverture complète de leur marché, de telle sorte que nous y aurons librement accès pour entrer en concurrence avec les sociétés pétrolières américaines.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Le communiqué fait état d'échanges accrus entre les États-Unis et le Canada en ce qui concerne le pétrole brut, les produits dérivés du pétrole et les autres combustibles. J'aimerais que le ministre nous précise et nous indique plus en détail ce qu'il faut entendre par «autres combustibles». Sur quels autres combustibles ont porté les échanges de vues entre les ministres canadiens et les représentants du gouvernement américain?